



Note aux parents d'élèves

Nous avons repris le chemin de l'école. Nous espérons que vos enfants (nos élèves) ont passé de bonnes vacances. La rentrée scolaire est un moment important pour eux, chacun devant découvrir dans sa nouvelle classe de nouveaux apprentissages.

Notre équipe pédagogique est prête à les accueillir et à leur consacrer l'énergie nécessaire pour les aider à accomplir, avec votre concours, une bonne année scolaire.

Ce sera ma deuxième année en qualité de directeur de l'école de Piton Hyacinthe. Je tiens à souhaiter à chacun d'entre vous une bonne rentrée. Le bureau de direction est ouvert tous les jours et je me tiens bien évidemment à disposition de chacun. Toutefois, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'école, je ne pourrais que vous conseiller de prendre rendez-vous, moment privilégié de communication et d'échanges entre vous et moi où il me sera alors plus aisé de mieux vous écouter pour répondre le plus efficacement possible à vos demandes et attentes. Bien cordialement.

Le directeur
Daniel MARTIN

NOTE DE RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Jours et Horaires	<p>De 8h20 à 12h00 le matin et de 13h30 à 16h l'après-midi (lundi - mardi -jeudi - vendredi). L'entrée des élèves dans la cour de l'école se fait à 8h20 le matin et à 13h20 l'après-midi.</p> <p>Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure. Les retards répétés sont toujours des désagréments pour tous, pour la classe plus particulièrement. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure prévue.</p> <p>Les élèves pourront bénéficier de 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires réparties sur l'année. Ces activités auront lieu le lundi soir pour les élèves concernés.</p>
Cahier de liaison	<p>C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants doivent être signées par les parents, après qu'ils en aient pris connaissance. De même, les parents peuvent y inscrire une demande de rendez-vous ou de renseignements...</p>
Règlement intérieur	<p>Un exemplaire du règlement intérieur vous sera fourni. Chaque parent doit le signer et le coller dans le cahier de liaison de l'élève. Le règlement intérieur sera actualisé au premier conseil d'école de l'année scolaire en cours.</p>
Vos coordonnées	<p>Une fiche « Mise à jour des coordonnées » vous sera fournie. Après l'avoir renseignée avec attention, il vous est demandé de la retourner rapidement auprès de l'enseignant de votre enfant.</p>
Ecole	<p>Pensez aussi à nous transmettre tout changement en cours d'année. Blog de l'école : https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740388D/ Mail de l'école : ce.9740388D@ac-reunion.fr Tél: 0262 27 51 97</p>
Consignes	<p>Il est rappelé que tout objet dangereux est interdit dans l'enceinte de l'école. Les jouets de collection ainsi que le téléphone portable sont interdits pour les élèves à l'école.</p> <p>Tout objet de valeur est apporté aux risques et périls de son propriétaire.</p> <p>Tout médicament est interdit à l'école sauf dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI).</p> <p>Les maladies contagieuses doivent être signalées et il en va de même pour les poux.</p> <p>Les parents d'élèves ne sont pas autorisés à rentrer dans la cour de l'école sauf autorisation du directeur.</p>

Merci de votre compréhension